

Conditions Spécifiques **Option multi écran TV**

ARTICLE 1. **CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES**

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement des offres Découverte internet ou des Conditions Générales d'Abonnement des formules Orange Internet, des Conditions Générales d'Abonnement à l'offre la fibre ou des Conditions Spécifiques TV pour les Pros.

ARTICLE 2. **DÉFINITIONS**

Au sens des présentes Conditions Spécifiques, on entend par :

Option multi écran TV : Service optionnel à la Télévision numérique de France Telecom permettant notamment via un décodeur compatible tel que décrit à l'article 3 « Description et conditions d'accès au Service », de visionner simultanément deux programmes différents du bouquet TV France Télécom sur deux postes TV différents (ci-après désigné le Service)

Ledit Service permet également d'accéder à des offres de contenus, pour permettre de regarder les mêmes bouquets que sur le premier poste TV, sur le deuxième poste de TV sous réserve de la souscription à un abonnement payant après d'un fournisseur de contenus.

Zone de couverture : zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit le Service sous réserve de compatibilités techniques.

Décodeur : récepteur-décodeur vidéo.

ARTICLE 3. **DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE**

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du client domicilié en France Métropolitaine dans les zones de couverture, le Service pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé pour les offres Découverte internet, des formules Orange Internet, de l'offre La fibre et dans le cadre d'un usage strictement privé pour TV pour les Pro.

Pour pouvoir utiliser le Service, le client devra disposer d'équipements spécifiques tels que décrits ci-dessous.

Une description des fonctionnalités et des caractéristiques techniques du Service est fournie dans le guide d'utilisation du Service.

La signature des Conditions Particulières entraîne l'acceptation par le client de l'ensemble des conditions décrites dans les présentes Conditions Spécifiques.

Pour pouvoir bénéficier du Service, le client doit :

- Se situer dans une zone de couverture telle que précédemment définie.
- Disposer de deux décodeurs MPEG 4 compatibles avec le Service.
- Disposer d'un concentrateur de 10/100 Mb/s avec auto détection et auto configuration (MDI/MDI-X).

L'abonnement à des bouquets de chaînes de tiers et plus généralement à tout service de tiers Multidiffusion fait l'objet d'un contrat distinct.

Le client devra, au moment de la souscription à l'option multi écran TV et pour pouvoir bénéficier du service, verser un dépôt de garantie pour le deuxième décodeur MPEG 4 dont le montant est disponible au Catalogue des prix France Télécom. Les modalités de constitution de ce dépôt de garantie sont précisées dans les Conditions Particulières. Le versement du dépôt de garantie est indispensable et nécessaire à l'activation du service. Le dépôt de garantie n'est pas producteur d'intérêts. Son remboursement intervient dans un délai maximum de un (1) mois après la résiliation de l'option multi écran TV, sous réserve du paiement des sommes dues à France Télécom, à la condition que ces dernières n'aient pas fait l'objet d'une contestation réelle et sérieuse par le client et sous réserve du retour notamment du décodeur. Dans l'hypothèse où les sommes éventuellement dues par le client n'auraient pas fait de sa part l'objet d'une contestation réelle et sérieuse, il est expressément convenu que le montant du dépôt de garantie versé par le client et les sommes dues par ce dernier se compenseront. Le remboursement du dépôt de garantie se fera soit par chèque, soit par versement des sommes sur le compte bancaire du Client.

Le client reconnaît être informé que :

- Sur les offres Découverte internet, les formules Orange Internet et TV pour les Pros l'option Multi écran TV est incompatible avec les options Mon Magneto, TVHD et le service HD de l'option time control de France Télécom.



- Le Service peut être incompatible ou présenter des dysfonctionnements avec tout autre type de configuration.
- Le Service peut être incompatible avec certains logiciels de communication (émulateurs, fax, Minitel...), d'applications ou autres logiciels, avec des services de France Télécom, notamment Transveil et certains services Internet accessibles au moyen des technologies ADSL.
- Le client prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la compatibilité de ses équipements terminaux et du bon fonctionnement de son câblage téléphonique, pour disposer du Service.
- Sur les offres Découverte internet les formules Orange Internet et TV pour les Pros, l'utilisation simultanée de l'option Multi écran TV et d'Internet peut entraîner une réduction du débit du forfait internet choisi jusqu'à un débit de 512kbps au minimum.

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Installation par le client des équipements spécifiques au Service

Le client effectue l'installation du Service chez lui, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans le guide d'utilisation du Service.

4.2 Mise en service par France Télécom

Celle-ci est effectuée par France Télécom au niveau de ses plates-formes de service.

Elle sera considérée comme effective à la date stipulée dans le courrier transmis au client. La date de mise en service concerne non seulement la première souscription au Service, mais également la fourniture du Service au client qui ayant précédemment souscrit au Service déménage au sein de la Zone de couverture.

France Télécom est fondé à facturer le Service à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. SERVICE APRÈS-VENTE ET ASSISTANCE À L'INSTALLATION

En cas de difficultés liées à l'installation et à l'utilisation des fonctionnalités du Service, le client peut contacter le service d'assistance téléphonique à l'installation, au numéro et aux horaires indiqués dans le guide d'utilisation.

En cas de dysfonctionnement des équipements mis à disposition par France Télécom dans le cadre du Service, France Télécom assure l'échange standard des matériels, sous réserve que le client le rapporte dans le point de Service Après-Vente que lui indiquera son distributeur ou l'assistance technique par téléphone (au 3900 pour les offres les offres Découverte internet, les formules Orange Internet et l'offre La fibre, au 3901 pour l'offre TV pour les Pros au tarif de 0,34€ TTC la minute depuis un poste fixe France Télécom. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de ses tarifs, le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec votre conseiller depuis une ligne fixe RTC France Télécom), et sous réserve que le client ne soit pas à l'origine de son dysfonctionnement.

ARTICLE 6. DURÉE

Les présentes Conditions Spécifiques sont conclues sans durée minimale à compter de la signature des Conditions Particulières par le client.

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif du Service est celui en vigueur au Catalogue des prix de France Télécom.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom met en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service jusqu'au filtre inclus. Ce filtre doit être installé au plus près du point de terminaison de la ligne téléphonique.

Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec le décodeur conforme aux spécificités techniques décrites dans le guide d'utilisation. La responsabilité de France Télécom ne peut être engagée dans les cas suivants :

- installation et utilisation du Service non conforme aux présentes ou au guide d'installation et d'utilisation.
- piratage ou détournement de l'utilisation du Service par le client ou par un tiers affectant la fourniture du Service et ayant pour cause ou origine la connexion avec les équipements terminaux du client.
- agissement du client contrevenant aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

France Télécom n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle que manière que ce soit des services et des contenus fournis par des tiers ainsi que de l'usage que le client fait de ces services et de ces contenus. En particulier, dans l'hypothèse d'une résiliation des présentes Conditions Spécifiques, la responsabilité de France Télécom ne peut pas être engagée si le client ne résilie pas les contrats souscrits auprès des tiers.

8.2 Responsabilité du client

Le client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Le client est seul responsable de son usage du service et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers du fait de son utilisation du Service. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. RÉSILIATION

Le client peut imprimer le formulaire de résiliation sur le lien suivant : <http://assistance.orange.fr/2611.php> et l'envoyer par courrier à l'adresse suivante: France Télécom multi écran TV TSA 10018 59878 Lille Cedex 9

À l'exception des clients titulaires d'une offre la fibre qui peuvent résilier le service par téléphone au 0800 10 75 75 (appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom, si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, consulter ses tarifs.). Lors de la résiliation, le client doit impérativement restituer les Matériels France Télécom, en bon état de fonctionnement conformément aux stipulations de l'article 10 - Restitution ou échange des matériels.

ARTICLE 10. RESTITUTION OU ÉCHANGE DES MATÉRIELS

En cas de résiliation de l'option par le client, le client restitue l'un des décodeurs en bon état de marche, dans le cas où ceux-ci sont la propriété de France Télécom, en les restituant par courrier à l'adresse indiquée sur le bon de retour qui lui sera envoyé.

En cas de résiliation du contrat par le client, le client restitue les équipements en bon état de marche, dans le cas où ceux-ci sont la propriété de France Télécom, en les restituant par courrier.

En cas de non-restitution des matériels dans le délai d'un mois à compter la demande de résiliation de l'option et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, pendant un délai de 7 jours, France Télécom, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur.

En cas de retour du Décodeur et/ou de ses accessoires en mauvais état de fonctionnement ou en cas de retour incomplet, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur.

ARTICLE 11. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance du Service, le client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les éventuels équipements doivent être retournés en agence France Télécom.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Le client peut exercer ce droit auprès de son agence France Télécom par téléphone ou par courrier.